

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2013

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 17 juin 2013, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 10-2013, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'ajouter les logements aux étages supérieurs et au sous-sol dans les usages spécifiquement autorisés de la zone Pa12, et afin de soustraire cette zone à l'application d'une disposition concernant les stationnements de plus de 5 cases.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **8 juillet 2013, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 10-2013, soit :
 - la modification de l'article 9.1 du règlement de zonage numéro 21-90, intitulé *Grille des spécifications des zones publiques et institutionnelles*, par l'ajout, dans les usages spécifiquement autorisés, pour la zone Pa12 seulement, des logements aux étages supérieurs et au sous-sol; et
 - la modification de l'article 3.5.2.4.1 du règlement numéro 21-90 par l'ajout, à la fin du 7^e paragraphe de la phrase suivante : « Cette disposition ne sera toutefois pas applicable dans la zone Pa12 ».
4. Le périmètre de la zone visée par la modification au règlement de zonage (zone Cc3), peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la 12^e rue de l'Hôpital au sud-ouest, la 4^e avenue Painchaud au nord-ouest, le prolongement imaginaire vers le nord de la 13^e rue Grondin au nord-est, et la 6^e avenue Pilote au sud-est.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 10-2013 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 10-2013 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 10-2013 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 20 juin 2013.

Danielle Caron, OMA
Greffière